

Maintenant, établissons brièvement une comparaison avec ce que je crois être les divers projets qu'on propose pour le Canada.

Le nouveau projet d'assurance-santé au Canada: coût annuel estimatif de l'assurance-santé, environ \$250 millions; coût estimatif, par tête, de toutes les prestations, \$21.60 (ce montant est sujet à revision).

Subventions fédérales, estimation \$100,000,000; contributions versées aux provinces par les individus, \$100,000,000; contributions versées par les individus par l'entremise de l'impôt sur le revenu, \$50,000,000, ce qui forme un total de \$250,000,000.

Contributions provinciales—frais d'administration (5 p. 100 du coût des prestations) et remise des contributions pour ceux qui ne peuvent pas verser le plein montant. Ces estimations ne sont qu'approximatives et ont pour but de donner une idée générale des sommes comprises. Le Comité des finances est à poursuivre son étude du coût.

C'est tout ce que j'ai à dire en matière d'introduction. Il ne s'agit là que de projets ministériels; il n'y a rien de précis ou de définitif sous ce rapport. Le gouvernement n'a pas encore étudié le projet de loi; c'est tout simplement le travail des comités à qui j'ai un peu aidé. C'est le résultat de l'étude complète, que le comité a entrepris sans aucune directive de la part des autorités gouvernementales en ce qui concerne les programmes que le comité devrait reconnaître. Maintenant, dans l'avant projet de loi que vous avez devant vous, aux pages 2 à 10, les montants ont été laissés en blanc; le Comité des finances s'occupe de les déterminer selon les recommandations qui lui sont faites, et les renseignements nécessaires seront fournis sous peu à votre Comité.

Je vous ai donné un court exposé des projets soumis à l'étude du Comité pour qu'il en dispose de la manière qu'il jugera appropriée.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Mackenzie.

M. JOHNSTON: Dois-je comprendre que l'exposé que le ministre vient de faire est un résumé du rapport du Comité des finances?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est véritablement le rapport du Comité des finances.

M. JOHNSTON: Le rapport entier?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. JOHNSTON: Si j'ai bien compris vous avez dit que c'était un résumé.

L'hon. M. MACKENZIE: Voici, il y a ici des membres de ce comité et nous pourrions le leur demander.

M. JOHNSTON: Est-ce un résumé du rapport ou le rapport lui-même?

Le Dr HEAGERTHY: Il vaudrait peut-être mieux vous adresser à M. Howes.

M. JOHNSTON: Je me demande si nous pourrions être fixés.

M. J. E. HOWES: Je dirais que c'est un résumé du rapport.

M. JOHNSTON: Le rapport ne pourrait-il pas être versé au compte rendu du Comité?

L'hon. M. MACKENZIE: Nous n'avons pas d'objection. Il a été modifié de temps à autre et c'est pourquoi nous ne l'avons pas déposé aujourd'hui. Nous le ferons sous peu.

M. JOHNSTON: Et il sera inséré dans le compte rendu du Comité?

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'ai pas d'objection.

M. BRUCE: J'ai demandé au ministre si, d'après ce que j'ai compris, il avait bien dit que les représentants du ministère ou le Comité consultatif n'avaient pas encore communiqué avec les provinces ou ne leur avaient pas encore fait part des dispositions du bill projeté.

L'hon. M. MACKENZIE: Non. Nous avons pris des mesures pour qu'il soit envoyé aux provinces, mais les dispositions financières ont dû être remodelées, et nous avons cru qu'il serait plus sage d'attendre que le rapport ait été reçu et